

PROCÈS-VERBAL

Séance de conseil municipal du 2 octobre 2023 à 20 h 30

Conseillers présents : Denis Jacquin – Jean-François Niess – Julie Girard – Mattias Grison – Géraldine Leroy – François Monnier – Philippe Bernardin – Bruno Andreoletti – Mathias Mairey – Delphine Antoine – Christine Vielle – Emilie Pierlot – Nicolas Bodin – Virginie Quivogne

ORDRE DU JOUR

- **Élection d'un secrétaire de séance.**
- **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 21 juillet 2023.**
- **Délibération.**
 - Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de granules de bois.
 - Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la commune de TORPES à Grand Besançon Métropole.
 - Convention commune- ONF – Voie Romaine d'Or
 - Attribution des subventions communales
 - Convention relative à l'expérimentation du compte financier unique
 - Cession de terrain à l'association « De la Fleur au Fruit »
- **Informations et questions diverses.**

- - - - -

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, M. le Maire donne lecture des procurations reçues et ouvre la séance.

- **Élection d'un secrétaire de séance**
Bruno Andreoletti est élu secrétaire de séance.
- **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 21 juillet 2023**
Le compte rendu du Conseil Municipal du 21 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.
- **Délibérations.**

2023-10-02-25 : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GRANULÉS DE BOIS

Par Il est décidé de mettre en place un groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois pour le chauffage des bâtiments.

Ce groupement est ouvert aux personnes morales de droit public et a pour objectifs de :

- Mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation permettant d'obtenir des offres de fourniture compétitives ;
- Faciliter et sécuriser pour les adhérents du groupement, l'ensemble de la procédure d'achat correspondante ;
- Contribuer à la pérennité de la filière "granulés de bois", en garantissant des volumes et conditions d'achats stables sur plusieurs années.

Contractuellement et dans le respect des dispositions du code de la commande publique, le SYDED (syndicat mixte d'énergies du Doubs), assurera la coordination du groupement.

La mise en place de ce groupement, ainsi que ses modalités de fonctionnement sont arrêtées dans la convention constitutive jointe en annexe, qui doit être validée et signée par chacun des membres.

Considérant que la commune utilise des granulés de bois et souhaite intégrer ce groupement, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve le recours au groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois ;**
- **Accepte l'ensemble des termes de la convention constitutive du groupement jointe en annexe, autorise le Maire à la signer et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution ;**

- **Accepte de régler les sommes dues au titre de ladite convention, correspondant à toutes les prestations exécutées pour le compte de la commune et s'engage à inscrire les dépenses afférentes au budget de la commune.**

2023-10-02-26 : CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE TORPES À GRAND BESANÇON MÉTROPOLÉ

Monsieur le Maire de TORPES expose que dans le cadre du transfert, au 1^{er} janvier 2019, de la compétence Voirie, Parcs et Aires de Stationnement à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il a été convenu, dans une logique de souplesse, de proximité et donc dans un souci de programmation ascendante des investissements, que les communes pouvaient verser des fonds de concours :

- À hauteur de 50% pour toute opération engagée par la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et concernant les opérations de requalifications et créations de voiries

Pour le programme 2023, des travaux d'éclairage public « Ajout d'un point lumineux vers 25 rue de Grandfontaine » ont été réalisés dans le cadre du programme annuel de requalification et créations de voirie engagé par GBM.

Les opérations sont maintenant terminées et soldées, et il s'agit de formaliser le fonds de concours par le biais d'une convention, annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membre présents

- donne son accord pour le versement d'un fonds de concours dans la limite de 50 % du montant HT de l'opération citée ci-dessus. Le montant de ce fonds de concours est arrêté à ce jour **à 1 530,62 € HT.**
- autorise le Maire à signer la convention avec Grand Besançon Métropole.

Le versement du fonds de concours interviendra en une fois, dès la convention signée par les deux parties, et sur la production d'un titre de recettes de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

2023-10-02-27 : CONVENTION COMMUNE DE TORPES - ONF – ASSOCIATION LA VOIE ROMAINE D'OR

Monsieur le Maire expose aux élus qu'une convention tripartite entre la commune d'Osselle-Routelle, l'ONF et l'association La Voie Romaine d'Or a été établie en 2021 afin d'autoriser cette dernière à prospecter, restaurer et mettre en valeur le tracé de la voie romaine passant dans la forêt d'Osselle.

M. Daniel Cuhe, président de l'association, souhaite poursuivre ce travail sur la commune de Torpes, parcelles cadastrées OB 293 et OB 294.

Il est proposé d'accepter cette extension de la zone de prospection sur la commune Torpes et établir une convention tripartite en ce sens.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- accepte l'extension de la zone de prospection sur la commune Torpes,
- autorise le maire ou son représentant à signer la convention.

2023-10-02-28 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle le montant de l'enveloppe budgétaire inscrite au BP 2023, soit 3 000 € intégrant la subvention exceptionnelle de 1 000 € versée à l'association du Centre de Beaumotte.

Eu égard au montant des travaux engagés par la commune pour la rénovation de la salle polyvalente, les subventions aux associations sportives seront suspendues cette année encore. Pour pallier l'impossibilité d'utiliser la SP lors de la course de la Grapille, la commune mettra à disposition les agents du SIVOM pour le montage/démontage de la tente prêtée par la commune Boussières.

Il présente le tableau de répartition des subventions suivant :

Dénomination Association	Versement effectué en 2022	Versement proposé en 2023
Entraide Val Saint-Vitois	400 €	600€
Coopérative scolaire 7 € par élève	651 € 93 élèves	650€
Tourneurs de F. Comté	100 €	100€
Donneurs de sang (Boussières et environs)	80 €	100€
L'arche de Ploum		100€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISENT le maire à procéder aux versements des subventions selon la répartition ci-dessus.

2023-10-02-29 : CONVENTION RELATIVE À L'EXPÉRIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le maire expose à l'assemblée qu'en vertu de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 et l'arrêté du 13 décembre 2019 modifié par arrêté du 1^{er} mars 2021, un compte financier unique peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales, des groupements ou des services d'incendie et de secours volontaires, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à compter de l'exercice 2021. Ce compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

L'expérimentation du compte financier unique s'appuie sur le référentiel budgétaire et comptable M57, porteur des innovations budgétaires et comptables les plus récentes du secteur public local.

Le cadre du compte financier unique expérimental est fixé par arrêtés du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé des comptes publics et éventuellement modifié par arrêté durant la période d'expérimentation afin de prendre en compte ses évolutions éventuelles.

La transmission du compte financier unique au représentant de l'État aux fins de contrôle budgétaire sera effectuée par la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- valide la candidature de la commune de Torpes à l'expérimentation du compte financier unique ;
- autorise le maire à signer la convention instituant cette expérimentation sur l'exercice budgétaire 2023.

2023-10-02-30 : Cession de terrain à l'association « De la Fleur au Fruit »

Le maire rappelle à l'assemblée que la commune a récupéré un bien sans maître, à savoir la parcelle cadastrée ZA0042 située au lieu-dit Au Grand Chemin (hameau de la Piroulette) d'une superficie d'environ 570 m² (190 x 3 m).

L'association De la Fleur au Fruit, propriétaire de la parcelle jouxtant un côté de la parcelle communale souhaite l'acquérir. Considérant les dimensions et sa situation, la commune n'en a pas d'usage.

Il est donc proposé de la céder à l'association qui en a fait la demande.

L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise la vente de la parcelle cadastrée ZA0042 à l'association De la Fleur au Fruit moyennant le prix de cinquante-sept € et autorise le maire ou son représentant à signer les actes y afférent.

➤ Informations et questions diverses

Travaux de voirie 2024 :

- élargissement et reprise de la bande de roulement du chemin de la Piroulette (travaux qui avaient fait l'objet d'une demande de subvention mais non accordée) vont tout de même être réalisés ;
- reprise en partie ou en totalité du trottoir rue de la Corvée (suppression de la haie remplacée par une barrière bois), pose d'enrobés. Ces travaux feront l'objet d'un fonds de concours ;

Le service voirie de GBM a présenté un projet de sécurisation du passage piétons au carrefour rues des Vignottes/Corvée qui consiste à créer un plateau surélevé au niveau du carrefour (voir plan). Projet qui fera également l'objet d'un fonds de concours donc à programmer pour 2025 au mieux.

Ce projet présenté en séance ne recueille pas l'assentiment de l'assemblée, pour diverses raisons : obstacle rendant compliquée ici la circulation des véhicules lourds (engins agricoles, camions, autobus) et leur croisement avec tout autre véhicule (léger ou lourd), risque de report vers la circulation rue du Centre etc... Il conviendrait plutôt d'étudier l'implantation de panneaux lumineux en amont et aval (50 m) du passage piéton, alimentés par des panneaux solaires. La mise en place d'une signalisation par feux nécessite un raccordement au réseau électrique (tranchée, compteur) qui alourdirait très sensiblement les coûts.

PLUI : lors de la dernière réunion de secteur le projet de règlement qui concernera l'ensemble des communes de GBM a été présenté ainsi que la nouvelle nomenclature des zonages.

Le projet de zonage pour Torpes n'est pas satisfaisant. D'autres réunions de secteur sont prévues mais la commune a demandé un RDV spécifique. Les conseillers qui souhaitent y participer seront prévenus de la date retenue.

Travaux SP/chaufferie : le planning est globalement respecté. Les délais d'approvisionnement des entreprises, notamment la chaudière, reportent à la fin octobre la mise en route du chauffage. Les vacances d'automne débutent le 20/10 au soir.

La mise en place de radiateurs électriques est prévue par l'entreprise en cas de besoin.

Commune de Torpes – Conseil Municipal du 2 octobre 2023

Dans le cadre d'un redéploiement des effectifs du Sybert la déchetterie de Thoraise sera fermée tous les lundis à partir de janvier 2024. Le jour de fermeture mensuelle pour broyage des déchets verts est supprimé. Une campagne d'information auprès du public sera mise en place par le Sybert.

Réunion de concertation Natura 2000 le 4 octobre à 19h à la mairie.
La commune de Abbans-Dessous se joindra à nous pour cette réunion.

Tour de table :

N. Bodin déplore la vitesse excessive des véhicules route d'Osselle et demande ce qui peut être fait.

D. Jacquin rappelle les aménagements réalisés ces dernières années sur cette rue afin de sécuriser la circulation des piétons (création de trottoirs) et réduire la vitesse des véhicules (coussins berlinois, plateau surélevé en zone 30). M. Mairey suggère d'instaurer une zone 30km/heure sur toute la longueur de la rue et pourquoi pas dans tout le village. Cette proposition est à étudier en regard de la réglementation liée à ces zones.

B. Andréoletti signale le mauvais entretien des abords du poste de relevage de La Dosoux.

J. Girard évoque le choix à faire entre un colis de Noël ou un goûter pour les anciens. Plusieurs arguments sont développés pour ou contre (plus grande convivialité, recrudescence du Covid, abords de la salle en chantier, etc).

Proposition est faite également de reporter le goûter en question au printemps prochain.

Le maire soumettra la question à la commission communale d'action sociale qui en décidera.

M. Grison rappelle le mail dans le quel il attire notre attention sur le stationnement dangereux des véhicules du chantier de l'école route de Routelle et demande que le message soit passé aux entreprises.

V. Quivogne demande si l'abribus situé vers le rond-point de la Corvée était à l'origine équipé d'un banc.

R. : l'abri n'en a jamais été équipé. Cette absence de banc n'est donc pas le résultat d'un acte de vandalisme.

D. Antoine signale des haies débordant sur l'espace public qui masquent les panneaux de signalisation et aussi un poteau d'incendie.

R. : la demande de taille des haies en limite de l'espace public a été faite sur le bulletin communal en juin. Des courriers et visites ont toutefois été nécessaires. Ce sujet sera à nouveau abordé dans le bulletin municipal à paraître.

M. Mairey relaie la demande de fournitures de plants de végétaux pour le boulodrome.

G. Leroy demande des précisions par rapport au PV du conseil précédent où elle n'a pu assister, et notamment sur l'achèvement de la liaison rue de la Cry/rue des Grandes Vignes.

R. : les deux conseillers bénévoles ont été très sollicités. Il est proposé de recruter quelques volontaires supplémentaires.

Ph. Bernardin fait un bilan de l'affouage 2023. Deux affouagistes n'ont toujours pas terminé leurs lots.

Le volume des parts s'est révélé très supérieur aux estimations (rapport de 1 à presque 3). Il conviendra d'être plus précis à l'avenir dans les estimations (3 houppiers produisent environ 15 stères de bois).

Pour la campagne 2023/2024, le volume de bois dédié à l'affouage est estimé par le garde forestier à 85 stères auxquels s'ajouteront les branchages des arbres abattus pour créer la place de retournement des grumiers chemin de la Piroulette.

Ch. Vielle souhaite que des plantes grasses (plus résistantes à la sécheresse) soient installées dans les bacs à proximité du plateau sportif.

J. F. Niess signale qu'un nid de frelon sur le mur de l'église a été détruit.

Séance levée à 22h40

Le Maire,
D. Jacquin

Le secrétaire,
Bruno Andreoletti